

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 mars 2007
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs
de la représentante suppléante de l'Afrique du Sud
au Conseil de sécurité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 8 mars 2007 indiquant que M^{me} Moné Dye a été nommée représentante suppléante de l'Afrique du Sud au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette note verbale constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

